

RÈGLEMENT

Trophée des Champions des Divisions Nationales

Mercredi 5 Octobre 2016



SOMMAIRE

ARTICLE 1. PRÉAMBULE.....	3
ARTICLE 2. ÉPREUVE RETENUE	3
ARTICLE 3. PARTICIPATION.....	3
ARTICLE 4. COMPOSITION DES ÉQUIPES	3
ARTICLE 5. BARÈME DE POINTS.....	4
ARTICLE 6. ENCADREMENT.....	4
ARTICLE 7. DÉPANNAGE.....	4
ARTICLE 8. INDEMNITÉS DES ÉQUIPES.....	5
ARTICLE 9. DOTATIONS	5
ARTICLE 10. ENGAGEMENTS	5

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le Rassemblement des Organisateurs de Courses Cyclistes (ROCC), l'Association des Clubs Cyclistes de Divisions Nationales (ACCDN) et la Fédération Française de Cyclisme (FFC) unissent leurs efforts pour organiser le Trophée des Champions.

Cette initiative a été mise en place pour regrouper les meilleures équipes de Divisions Nationales (DN1, DN2, et DN3).

Cette épreuve ne compte pas pour le classement des Coupes de France, support des montées et des descentes entre les niveaux. Il s'agit d'un titre honorifique qui vient ponctuer la saison 2016.

Cette épreuve inscrite au calendrier National FFC (classe 1.12.1) est organisée par le Comité d'Organisation de Manifestations Cyclistes (COMC) sur les routes des départements de l'Indre et de la Vienne.

La participation des équipes étrangères et des équipes continentales n'est pas admise dans cette épreuve.

ARTICLE 2. ÉPREUVE RETENUE

5 octobre	Course en ligne	Trophée des Champions des Divisions Nationales	Région Centre
-----------	-----------------	--	---------------

* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, l'épreuve retenue ci-dessus devra prévoir une arrivée maximum aux environs de **16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum suivant l'épreuve. De ce fait, la réunion des Directeurs Sportifs doit être organisée la veille à **18 heures** environ.

ARTICLE 3. PARTICIPATION (obligatoire)

Le nom de l'épreuve est le Trophée des Champions (Région Centre) et regroupe les équipes suivantes à condition de respecter les conditions d'engagement :

- ✓ 12 premières équipes DN1 selon le classement final de la Coupe de France Look des clubs 2016
- ✓ 10 premières équipes DN2 selon le classement final de la Coupe de France Drag Bicycles des clubs DN2 2016
- ✓ 3 premières équipes DN3 selon le classement final de la Coupe de France Drag Bicycles des clubs DN3 2016
- ✓ 5 wild cards maximum au choix de l'organisateur parmi les DN1 / DN2 / DN3

NB : Une équipe de Division Nationale (en dehors des 5 wild cards) qui ne participe pas au Trophée des Champions des Divisions Nationales, sera invitée à fournir les raisons et les arguments de son absence. Cette situation sera étudiée par la Commission Route dans la perspective de l'engagement en Division Nationale en 2017.

ARTICLE 4. COMPOSITION DES ÉQUIPES

Cette épreuve se dispute par équipe, composée de 5 coureurs de 1^{ère} catégorie et 2^{ème} catégorie dont trois français obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

Toute équipe à 4 coureurs, selon les règles définies ci-dessus, pourra prendre le départ sans percevoir les frais de déplacements alloués.

En dessous de 4 coureurs, l'équipe de Division Nationale ne pourra pas prendre le départ.

Un coureur intégrant le club après le 12 Février 2016, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer au Trophée des Champions des Divisions Nationales.

La méthode de classement sera identique aux principes de classement des différentes Coupes de France avec un barème de points sur les 50 premiers coureurs, avec la prise en compte de 3 coureurs maximum par club.

ARTICLE 5. BARÈME DE POINTS

Les points acquis par les coureurs à la place réelle seront conformes au barème ci-dessous :

Épreuve d'une journée en ligne :

Les 50 premiers coureurs classés marqueront des points.

1 ^{er}	150 pts	11 ^{eme}	86 pts	21 ^{eme}	59 pts	31 ^{eme}	27 pts	41 ^{eme}	14 pts
2 ^{eme}	130 pts	12 ^{eme}	83 pts	22 ^{eme}	56 pts	32 ^{eme}	25 pts	42 ^{eme}	13 pts
3 ^{eme}	120 pts	13 ^{eme}	80 pts	23 ^{eme}	53 pts	33 ^{eme}	23 pts	43 ^{eme}	12 pts
4 ^{eme}	115 pts	14 ^{eme}	78 pts	24 ^{eme}	46 pts	34 ^{eme}	21 pts	44 ^{eme}	11 pts
5 ^{eme}	110 pts	15 ^{eme}	76 pts	25 ^{eme}	43 pts	35 ^{eme}	20 pts	45 ^{eme}	10 pts
6 ^{eme}	102 pts	16 ^{eme}	74 pts	26 ^{eme}	40 pts	36 ^{eme}	19 pts	46 ^{eme}	9 pts
7 ^{eme}	100 pts	17 ^{eme}	72 pts	27 ^{eme}	37 pts	37 ^{eme}	18 pts	47 ^{eme}	8 pts
8 ^{eme}	95 pts	18 ^{eme}	69 pts	28 ^{eme}	34 pts	38 ^{eme}	17 pts	48 ^{eme}	7 pts
9 ^{eme}	92 pts	19 ^{eme}	64 pts	29 ^{eme}	31 pts	39 ^{eme}	16 pts	49 ^{eme}	6 pts
10 ^{eme}	89 pts	20 ^{eme}	61 pts	30 ^{eme}	29 pts	40 ^{eme}	15 pts	50 ^{eme}	5 pts

Classement par équipes : Le barème de points ne prend en compte que **3 coureurs maximum par club**. Les points à la place pour les autres coureurs (au-delà de 3 coureurs par club) seront bloqués.

ARTICLE 6. ENCADREMENT

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BF3, d'un BESSAC minimum ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel.

En l'absence de diplôme, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 6 du présent règlement traitant de ce sujet.

ARTICLE 7. DÉPANNAGE

Cette épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Au départ de l'épreuve, si l'encadrement sportif d'une équipe ne répond pas aux conditions fixées à l'article 6, cette dernière sera rétrogradée à la fin de la file des voitures de dépannage.

- 1er tirage au sort : les clubs représentés à la réunion dans le respect des dispositions de l'article 6 et appartenant aux équipes DN1 / DN2 / DN3 qualifiées (soit les 12 premières DN1, les 10 premières DN2, et les 3 premières DN3)
- 2ème tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion (y compris les 12 premières DN1, les 10 premières DN2, et les 3 premières DN3 non présentes à la réunion) et les 5 wild cards accordées par l'organisateur et celles dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 6, mais présentes à l'épreuve.

ARTICLE 8. INDEMNITÉS ÉQUIPES

Les équipes participantes seront indemnisées au prorata du nombre de kilomètres parcourus et de coureurs présents au départ. C'est la distance entre le siège du club et le lieu de la course (aller-retour) qui sera pris en considération pour le calcul.

Le montant de la participation de l'organisateur aux frais de déplacement des clubs concernés est de 8 000 €.

L'indemnité aux équipes est répartie sur l'ensemble des équipes au départ. Si une équipe déclare forfait de dernière minute, la grille restera inchangée. L'organisateur gardera le montant de l'indemnité prévu. Si une équipe est incomplète au dernier moment, la grille restera inchangée et la somme non versée à l'équipe restera acquise à l'organisateur.

ARTICLE 9. DOTATIONS

Les trois premières équipes de l'épreuve « Trophée des Champions des Divisions Nationales » se verront remettre un trophée fourni par l'organisateur.

La remise officielle des trophées aux 3 premières équipes de chaque Division Nationale sera réalisée lors des manches finales des Coupes de France respectives.

Par contre, la remise des dotations des partenaires (prix fournis par le partenaire officiel) des Coupes de France DN1, DN2, et DN3 2016 aura lieu à la suite du protocole du Trophée des Champions.

DOTATIONS LOOK (DN1)

- 1ère équipe : 15 paires de pédales, et 10 housses de vélo
- 2ème équipe : 12 paires de pédales, et 10 sacs de sport
- 3ème équipe : 9 paires de pédales, et 10 sacs à dos
- 4ème équipe : 8 paires de pédales
- 5ème équipe : 7 paires de pédales
- 6ème équipe : 6 paires de pédales
- 7ème équipe : 5 paires de pédales
- 8ème équipe : 4 paires de pédales
- 9ème équipe : 3 paires de pédales
- 10ème équipe : 2 paires de pédales

DOTATIONS DRAG BICYCLES (DN2)

- 1ère équipe : 2 cadres, 1 paire de roues, et 2 guidons
- 2ème équipe : 1 paire de roues, 3 guidons, et 2 potences
- 3ème équipe : 4 guidons, et 2 potences

DOTATIONS DRAG BICYCLES (DN3)

- 1ère équipe : 1 cadre, 1 paire de roues, et 2 guidons
- 2ème équipe : 1 paire de roues, 3 guidons, et 2 potences
- 3ème équipe : 3 guidons, et 3 potences

La dotation ci-dessus ne sera remise qu'aux équipes présentes sur le Trophée des Champions des Divisions Nationales et à condition que les équipes soient présentes au moment des différents protocoles. Les protocoles devront être réalisés à l'issue de l'arrivée dans un délai de 30 minutes et sur un créneau de 30 minutes maximum.

ARTICLE 10. ENGAGEMENTS

Pour répondre au besoin de l'organisateur dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs de Divisions Nationales, les clubs participants à ce Trophée des Champions devront envoyer leurs engagements J-10 avant l'épreuve.

Les modifications de la liste des engagés pourront intervenir jusqu'à J-3 avant l'épreuve.

En début d'année, en fonction des noms des clubs labellisés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.